

## Questionnaire portant sur l'exercice des auxiliaires de puériculture en établissement d'accueil du jeune enfant

1- Informations sur votre établissement :

- Quelle est sa capacité d'accueil ? Nombre d'enfants présents.
- Combien de professionnels travaillent au sein de la structure ? Et quelle est leur qualité ?
- Quelle est l'amplitude horaire de la structure ?

2- En tant qu'auxiliaire de puériculture, quelle est votre place dans la hiérarchie de votre établissement ? Vous sentez-vous soutenu(e) ?

3- Que dit, succinctement, votre fiche de poste sur votre rôle au sein de la structure ?

4- En tant qu'auxiliaire de puériculture, faites-vous l'objet de délégations de fonction ?  
Si oui, sont-elles contractualisées ? Les jugez-vous légales ?

5- Vos responsabilités d'auxiliaire de puériculture sont-elles respectées ?

6- Quel est votre rôle dans l'élaboration du projet pédagogique de votre établissement ?  
Comment se font les échanges (réunions ou autres...) ?

7- Quelles sont vos interactions avec le personnel de la structure ?

Binôme AP - Infirmière puéricultrice

Binôme AP - EJE

Binôme AP - CAP AEPE

8- Dans le cadre de la formation continue, avez-vous accès à des formations ?

Sont-elles obligatoires ?

Avez-vous la possibilité de les choisir ?

Devez-vous suivre des formations avec le CNFPT ?

Pouvez-vous choisir un autre organisme formateur ?

9- En conformité avec les textes en vigueur, percevez-vous la prime de sujétion ?

10- Envisagez-vous une activité indépendante dans le cadre de l'accueil individualisé du jeune enfant ? Si non, qu'est-ce qui pourrait être un frein à cette démarche ?

**Merci de bien vouloir retourner le questionnaire rempli  
avant le 1<sup>er</sup> février 2019,  
soit par mail à : [assoanap@gmail.com](mailto:assoanap@gmail.com)  
soit par courrier postal aux coordonnées suivantes :  
ANAP - 22 CHEMIN DE CAMALET - 64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ**